



## En Comité de Groupe BPCE Le SU UNSA revendique une PPV

Cher(e) adhérent(e), sympathisant(e) et collègue,

Vous trouverez ci-joint un extrait de l'expression des élus du Comité de Groupe BPCE qui s'est tenu le 16 novembre dernier en présence de M NAMIAS Président du Groupe BPCE et Mme LAFaurIE, DRH du Groupe qui président les Négociations Annuelles Obligatoires de branche dont la prochaine réunion se tiendra le 30 novembre prochain.

Lors des échanges, les élus ont interpellé le président NAMIAS au sujet des rémunérations. Ce dernier a dans un premier temps « botté en touche » le sujet, évoquant les NAO nationales en cours. Puis il a répondu en précisant le contexte économique et des résultats nets en baisse (part du groupe de -28%), arguant que les évolutions salariales étaient corrélées aux résultats.

Sur ce dernier point, Franck DELAGRANDE, dans le cadre de son mandat de Représentant Syndical de l'UNSA a précisé que les années 2022 et 2021 étaient des années exceptionnelles qui ne pouvaient servir de repère à la mesure des évolutions de nos résultats.

Ni même l'année 2020 qui était l'année COVID ... Les années 2017 à 2019 étant en revanche les années de référence durant lesquelles le Groupe réalisait environ 3 Mds de résultats nets ... Ainsi regardés, les résultats 2023 progresseraient de plus de 5% ...

Franck Delagrande a fortement insisté sur l'importance à accorder au Partage de la Valeur ... Ce à quoi Madame Lafaurie a répondu qu'à date, **des caisses s'étaient engagées dans le versement d'une PPV d'ici la fin d'année.**

Au vu de ces éléments nouveaux, et des options laissées ouvertes par BPCE, le Syndicat Unifié UNSA demande à notre gouvernance de réviser sa position fermée sur le sujet.

Le 30 novembre prochain se tiendra donc la prochaine NAO de branche. Soyez assurés que les élus du Syndicat Unifié UNSA pèseront de tout leur poids afin d'obtenir une Augmentation Générale propre à amortir les effets de l'inflation sur notre pouvoir d'achat.

**Le bureau Syndical**  
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





# Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA  
ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur  
la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

